

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 8947

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 17/06/2024 au 15/09/2024
Documents à renvoyer	oui, pour le 15/09/2024

Résumé	appel aux candidat - examens visant l'obtention du certificat de connaissance approfondie/suffisante/fonctionnelle du français
--------	--

Mots-clés	examen linguistique- langue d'enseignement - connaissance du français - fonctionnelle - suffisante - approfondie
-----------	--

Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.
----------	---

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné	Maternel ordinaire	Centres psycho-médico-sociaux
	Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)	Centres d'Auto-Formation Centres de Technologie Avancée (CTA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA)
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé	Centres techniques
	Secondaire artistique à horaire réduit Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur	Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé Internats supérieur Ecoles supérieures des Arts Hautes Ecoles Universités

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGESVR - Etienne Gilliard, Directeur général

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
KLEPPER Catherine	DGESVR - Direction de l'Enseignement supérieur	02/690 80 06 jurys.linguistiques@cfwb.be

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de l'Enseignement

Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la Vie et de la Recherche scientifique

Direction de l'Enseignement supérieur

**Examens de connaissance du français
(connaissance approfondie/suffisante/fonctionnelle)**

Appel aux candidats

SESSION 2024-2025

Mot d'introduction

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'organisation prochaine d'une session d'examens menant à l'octroi du certificat de connaissance fonctionnelle, suffisante ou approfondie du français (comme langue d'enseignement).

Vous trouverez en annexe à la présente, les éléments de l'appel aux candidats qui sera publié au Moniteur belge le 17 juin 2024, et notamment :

- *les modalités d'organisation et de réussite des épreuves et examens ;*
- *les modalités d'inscription aux examens.*

J'attire votre attention sur le fait que les demandes d'inscription introduites après le 15 septembre 2024 ne seront pas prises en considération.

J'insiste sur l'importance de communiquer cette information à votre personnel susceptible d'être concerné par ces examens.

Pour tout complément d'information à ce sujet, je vous invite à contacter Madame Catherine Klepper (02 690 80 06, jurys.linguistiques@cfwb.be) ou à consulter le site <https://jurys.cfwb.be/jurys-linguistiques/>.

Je vous souhaite bonne réception de la présente,

Etienne GILLIARD

Directeur Général



1. Introduction

1.1 Candidats

Les examens linguistiques de langue française visés dans la présente circulaire sont organisés à l'intention des :

- des porteurs de titre de capacité permettant d'exercer une fonction en qualité de membre du personnel directeur, enseignant et administratif dans les établissements d'enseignement visés à l'article 1er de la loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement ;
- des personnes non visées ci-dessus mais qui exercent une fonction en qualité de membre du personnel directeur, enseignant et administratif dans les établissements d'enseignement visés à l'article 1er de la loi du 30 juillet 1963.

1.2. Examens organisés

Le jury de langue française organise les examens suivants :

- L'examen de connaissance **fonctionnelle** de la langue française (F1) : destiné aux chargés de cours dans une langue d'immersion
- L'examen de connaissance **suffisante** de la langue française (F2) : destiné aux professeurs
 - de langue(s) moderne(s) (autre que la langue française)
 - de cours artistique(s) dans les établissements artistiques
- L'examen de connaissance **approfondie** de la langue française (F3) : destiné au personnel **administratif**
- L'examen de connaissance **approfondie** de la langue française (F4) : destiné aux membres du personnel **directeur** ou aux membres du personnel **enseignant**, autre que les enseignants en langue(s) moderne(s) ou professeurs de cours artistique(s) dans l'enseignement artistique.

2. Inscription

2.1. Coût

Le droit d'inscription est fixé à **25 euros** par examen.

Ce montant doit être versé exclusivement sur le **compte** suivant :

BE41 0912 1105 0710

Ministère de la Communauté française – DGESVR – Jury FR

En **communication**, en fonction de l'examen à présenter, la mention sera :

- « votre NOM + FR 24-25 »



Aucun autre mode de paiement n'est autorisé.

Le droit d'inscription n'est **pas remboursable**. Il peut cependant être reporté à une session ultérieure pour des raisons de force majeure attestées.

2.2. Modalités d'inscription

Les demandes d'inscription peuvent être introduites **en ligne** ou envoyées par **courrier recommandé**.



Si un candidat souhaite présenter l'examen de connaissance de plusieurs langues, la demande d'inscription devra être complétée autant de fois que nécessaire.

Formulaire en ligne	Formulaire papier
<p>La demande d'inscription introduite en ligne s'effectue via le formulaire suivant : https://form.jotform.com/241064352110339</p>	<p>La demande d'inscription en version papier s'effectue en remplissant la demande d'inscription dont le formulaire est repris en annexe 1.</p> <p>La demande d'inscription doit être envoyée par recommandé à l'adresse suivante :</p> <p>Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la Vie et de la Recherche scientifique Mme C. KLEPPER – Jurys - Bureau 5F529 Rue A. Lavallée, 1 1080 Bruxelles</p>
Documents à joindre	
<p><i>Les candidats joindront à leur formulaire d'inscription les documents suivants, correctement nommés et enregistrés au format PDF :</i></p>	<p><i>En plus du formulaire d'inscription (Annexe 1), les candidats fourniront les documents suivants, soigneusement agrafés :</i></p>
<p>1. une copie d'une pièce d'identité (doivent apparaître : la photo, le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, la signature ; les autres informations peuvent être biffées) ;</p>	
<p>2. une copie du titre de capacité (certificat, diplôme ou titre de base). Pour les diplômes étrangers, joindre la traduction et la décision d'équivalence ou de reconnaissance professionnelle ou l'habilitation ; à défaut de titre requis, suffisant ou de pénurie listé dans l'application primoweb pour l'exercice de la fonction, une attestation de recrutement ;</p>	
<p>3. la preuve de paiement du droit d'inscription (impérativement une copie d'extrait de compte ou le récépissé du versement du droit d'inscription).</p>	
Date limite : 15 septembre 2024	
<p>Le formulaire sera désactivé le 15 septembre 2024, à minuit.</p>	<p>Les demandes d'inscription postées après le 15 septembre 2024 ne seront pas prises en considération, la date de la poste faisant foi.</p>

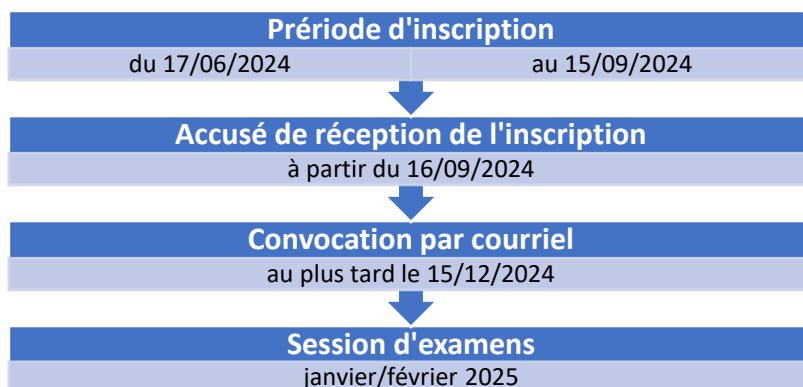


Les personnes qui omettraient d'accomplir une des formalités requises pour l'inscription ne seront pas reprises sur la liste des candidats inscrits à l'examen.

Tous les candidats recevront un accusé de réception de leur dossier **à la fin de la période d'inscription**.

Les candidats dont l'inscription est valide :

- seront convoqués en temps utile, par courriel, par la Présidente du jury ;
- présenteront leur convocation et leur carte d'identité les jours d'épreuve.



3. Organisation des épreuves¹

3.1. Pratiquement :

L'examen F1 est constitué d'une seule épreuve orale.

Les examens F2, F3 et F4 sont constitués de deux épreuves : l'une orale et l'autre écrite.

Ces épreuves sont organisées, le cas échéant, sur deux jours différents dans les bâtiments de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rue A. Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles.

Les épreuves écrites, manuscrites, sont d'une durée maximum de 3 heures (hors temps de diffusion de la compréhension à l'audition).

Les épreuves orales sont d'une durée maximum de 30 minutes.

L'utilisation d'ouvrages de référence (dictionnaire, grammaire, ...) n'est pas autorisée pendant les épreuves.

3.2. Compétences évaluées :

Sont évaluées à l'épreuve écrite (F2, F3 et F4) :

- La compréhension à la lecture
- La compréhension à l'audition
- L'expression écrite

Sont évaluées à l'épreuve orale (F1, F2, F3 et F4) :

- L'expression orale sans interaction : il s'agira d'une petite **présentation**, préparée, de quelques minutes, sans interaction.
- L'expression orale avec interaction : il s'agira d'une **conversation spontanée** durant laquelle seront abordés différents sujets.

Plus de détails sur : <https://jurys.cfwb.be/jurys-linguistiques/certificats-via-les-jurys/presenter-les-epreuves/>

¹ Articles 4 et 9 à 12 du décret du 13 avril 2023 relatif à l'organisation des jurys en charge des examens linguistiques et portant diverses mesures sur la capacité linguistique.

**Bon à savoir :**

Les candidats présentant des **besoins spécifiques** (relevant du domaine médical, paramédical ou psycho-médical) dans une situation concrète, peuvent demander un **aménagement** qui leur permettra de présenter les épreuves dans les meilleures conditions possibles. L'aménagement demandé doit rester **réaliste, réalisable et raisonnable**.

La nature et les modalités de cet aménagement relèvent d'une décision de la Présidente du jury linguistique.

Toute demande **justifiée** d'aménagement doit être introduite par courriel à : jurys.linguistiques@cfwb.be **au plus tard à la fin de la période d'inscription** (le 15 septembre 2024).

4. Conditions de réussite

Pour réussir l'examen linguistique², les candidats doivent atteindre les niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues ([CECRL](#))³ suivants :

- pour l'examen de connaissance **fonctionnelle (F1)**
 - o pour la seule épreuve orale : le niveau B1
- pour l'examen de connaissance **suffisante (F2)** :
 - o pour l'épreuve écrite : le niveau B1
 - o pour l'épreuve orale : le niveau B2
- pour l'examen de connaissance **approfondie** destiné au **personnel administratif (F3)**
 - o pour l'épreuve écrite et pour l'épreuve orale : le niveau B2
- pour l'examen de connaissance **approfondie** destiné au **personnel directeur et enseignant (F4)**
 - o pour l'épreuve écrite et pour l'épreuve orale : le niveau C1

Le certificat, en cas de réussite, ou les résultats ainsi que les modalités de recours, en cas d'échec, sont envoyés, dans un délai maximum de 30 jours ouvrables après la délibération.

Si le niveau requis est atteint dans toutes les compétences **d'une seule épreuve**, les candidats pourront disposer d'une dispense future pour cette épreuve réussie.

Il n'est pas possible de bénéficier de dispenses partielles, basées sur l'une ou l'autre compétence réussie lors de l'épreuve écrite ou lors de l'épreuve orale.

Si le niveau requis n'est pas atteint, le jury ne valide pas un éventuel niveau inférieur.

² Article 14, §1, 1^{er} tiret du décret du 13 avril 2023

³ CECRL :

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680492ff3>

Grille d'autoévaluation :

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168045bb57>

5. Dispense

Sont dispensés de présenter l'épreuve (écrite ou orale) précédemment réussie, les candidats ayant réussi ladite épreuve de l'examen de connaissance du français de la même catégorie d'examen (suffisante, approfondie) conformément aux conditions de dispense prévues :

- à l'article 14 §2 du [décret](#) du 13 avril 2023 relatif à l'organisation des jurys en charge des examens linguistiques et portant diverses mesures sur la capacité linguistique,
- ou à l'article 30 §3 du [décret](#) du 3 février 2006 relatif à l'organisation des examens linguistiques,
- ou à l'article 7 de [l'arrêté](#) ministériel du 2 septembre 1975 fixant le programme des examens linguistiques pour les professeurs de cours artistiques dans l'enseignement artistique.



Bases légales :

- Loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement ;
- Arrêté ministériel du 2 septembre 1975 fixant le programme des examens linguistiques pour les professeurs de cours artistiques dans l'enseignement artistique ;
- Décret du 3 février 2006, relatif à l'organisation des examens des examens linguistiques ;
- Décret du 13 avril 2023 relatif à l'organisation des jurys en charge des examens linguistiques et portant diverses mesures sur la capacité linguistique.



Annexe

N°	Titre de l'annexe
1	Examens linguistiques visant la connaissance du français – Formulaire d'inscription 2024-2025

EXAMENS LINGUISTIQUES VISANT LA CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

Formulaire d'inscription à la session 2024-2025
à compléter lisiblement en CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Civilité :

Nom⁴ :

Prénom :

Lieu de naissance (+ pays si autre que la Belgique) :

Date de naissance :

Coordonnées :

Rue / n° / boîte :

Code postal et localité :

Tél. ou GSM :

Courriel :

Diplôme (le cas échéant) :

Titulaire du⁵

En/ d'⁶

Obtenu en langue⁷

Titulaire du certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) : OUI/NON

Fonction (le cas échéant) :

Exerçant la fonction de⁸

Dans l'établissement⁹

Cette inscription constitue ma première participation à l'examen : OUI / NON

⁴ Nom de jeune fille pour les femmes mariées

⁵ Diplôme, certificat, ...

⁶ Nature du titre : instituteur, institutrice, graduat en ..., licence en ..., bachelier en..., master en ...

⁷ Française, néerlandaise, ...

⁸ Précisez/confirmez votre fonction

⁹ Précisez le nom de l'établissement et la ville

En remplissant ce formulaire, je marque mon souhait de présenter un examen en vue de l'obtention du certificat de connaissance

- fonctionnelle** de la langue française pour exercer comme **chargé de cours** en langue d'**immersion** (F1);
- suffisante** de la langue française pour enseigner une/**des langue/s vivante/s** (F2);
- suffisante** de la langue française pour enseigner un/**des cours artistique/s dans l'enseignement artistique** (F2);
- approfondie** de la langue française pour exercer une fonction en qualité de membre du **personnel administratif** (F3);
- approfondie** de la langue française pour exercer une fonction en qualité de membre du **personnel directeur et/ou enseignant** dans l'une des matières suivantes (F4) :

En annexe, je joins :

- Une copie de ma pièce d'identité ;
- Soit :
 - ◆ Une copie de mon titre ou de mon diplôme de base. Si mon diplôme est étranger, je l'**accompagne de sa traduction et de la décision d'équivalence ou de la reconnaissance professionnelle ou de l'habilitation** ;
 - ◆ Une attestation de recrutement récente ;
- Une preuve du paiement des 25 € de droit d'inscription.

Dispense éventuelle¹⁰ :

- Ayant atteint le niveau requis lors de la session 2023/2024 à
 - o **l'épreuve écrite (B1/B2/C1)**
 - o **l'épreuve orale (B2 /C1)**
- Ayant obtenu, conformément à la législation en **vigueur à l'époque, une note supérieure ou égale à 30/50, soit**
 - ... **/50 à l'épreuve ÉCRITE de la session 20... /20... ,**
 - ... **/50 à l'épreuve ORALE de la session 20... /20... ,**

je ne présenterai, lors de cette session 2024-2025, que l'épreuve **ÉCRITE/ORALE**.

Date et signature :

La protection et la sécurisation de vos données sont importantes. L'accès à vos données est encadré de manière très stricte par le Ministère de la Communauté française (qui agit en tant que responsable de traitement au sens du RGPD). Aucune donnée ne peut être consultée, utilisée, ou transmise sans vérification préalable des autorisations. Pour de plus amples informations concernant le traitement de vos données dans le cadre de cette demande, contactez : protectiondesdonnees@cfwb.be, en mentionnant : "AGE-DGESVR - examens linguistiques - jurys".

¹⁰ Complétez si nécessaire

ANNEXE A LA CIRCULAIRE

EXAMENS LINGUISTIQUES VISANT LA CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

Formulaire d'inscription à la session 2024-2025
à compléter lisiblement en CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Civilité :

Nom¹ :

Prénom :

Lieu de naissance (+ pays si autre que la Belgique) :

Date de naissance :

Coordonnées :

Rue / n° / boîte :

.....

Code postal et localité :

Tél. ou GSM :

Courriel :

Diplôme (le cas échéant) :

Titulaire du²

En/ d'³

Obtenu en langue⁴

Titulaire du certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) : OUI/NON

Fonction (le cas échéant) :

Exerçant la fonction de⁵

Dans l'établissement⁶

Cette inscription constitue ma première participation à l'examen : OUI / NON

¹ Nom de jeune fille pour les femmes mariées

² Diplôme, certificat, ...

³ Nature du titre : instituteur, institutrice, graduat en ..., licence en ..., bachelier en..., master en ...

⁴ Française, néerlandaise, ...

⁵ Précisez/confirmez votre fonction

⁶ Précisez le nom de l'établissement et la ville

En remplissant ce formulaire, je marque mon souhait de présenter un examen en vue de l'obtention du certificat de connaissance

- fonctionnelle** de la langue française pour exercer comme **chargé de cours** en langue d'immersion (F1);
- suffisante** de la langue française pour enseigner une/des langue/s vivante/s (F2);
- suffisante** de la langue française pour enseigner un/des **cours artistique/s dans l'enseignement artistique** (F2);
- approfondie** de la langue française pour exercer une fonction en qualité de membre du **personnel administratif** (F3);
- approfondie** de la langue française pour exercer une fonction en qualité de membre du **personnel directeur et/ou enseignant** dans l'une des matières suivantes (F4) :

.....

En annexe, je joins :

- Une copie de ma pièce d'identité ;
- Soit :
 - ◆ Une copie de mon titre ou de mon diplôme de base. Si mon diplôme est étranger, je l'accompagne de sa traduction et de la décision d'équivalence ou de la reconnaissance professionnelle ou de l'habilitation ;
 - ◆ Une attestation de recrutement récente ;
- Une preuve du paiement des 25 € de droit d'inscription.

Dispense éventuelle⁷ :

- Ayant atteint le niveau requis lors de la session 2023/2024 à
 - l'épreuve écrite (B1/B2/C1)
 - l'épreuve orale (B2 /C1)
- Ayant obtenu, conformément à la législation en vigueur à l'époque, une note supérieure ou égale à 30/50, soit
 - ... /50 à l'épreuve ÉCRITE de la session 20... /20... ,
 - ... /50 à l'épreuve ORALE de la session 20... /20... ,

je ne présenterai, lors de cette session 2024-2025, que l'épreuve ÉCRITE/ORALE.

Date et signature :

La protection et la sécurisation de vos données sont importantes. L'accès à vos données est encadré de manière très stricte par le Ministère de la Communauté française (qui agit en tant que responsable de traitement au sens du RGPD). Aucune donnée ne peut être consultée, utilisée, ou transmise sans vérification préalable des autorisations. Pour de plus amples informations concernant le traitement de vos données dans le cadre de cette demande, contactez : protectiondesdonnees@cfwb.be, en mentionnant : "AGE-DGESVR - examens linguistiques - jurys".

⁷ Complétez si nécessaire